

Résolution présentée par la délégation de
Antigua-et-Barbuda

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : L'infanticide de millions d'individus par année

L'Assemblée générale,

Révoltée par les millions de vies qui se terminent avant la naissance chaque année, soit environ 40 à 50 millions d'enfants qui ne verront jamais le jour, ce qui signifie qu'une grossesse sur cinq est interrompue avant la naissance, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS),

Consternée par la centaine de pays légalisant encore « l'avortement » ; c'est-à-dire plus de 60% des nations, tandis que seulement une minorité d'entre eux l'interdisent, accompagnant le juste mouvement de la Nature et de l'autorité religieuse,

Affligée par les nombreux témoignages de femmes exprimant les regrets profonds de leur propres avortements, ainsi que le résultat des recherches de l'OMS démontrant que l'avortement peut entraîner des complications physiques et mentales et qu'il constitue même l'une des causes principales de décès maternels et de morbidité s'il n'est pas pratiqué dans de bonnes conditions en soulignant le fait que 45 % de l'ensemble des avortements sont non sécurisés, dont 97 % ont lieu dans les pays en développement,

Préoccupée par le phénomène de vieillissement démographique mondial qui entraîne un déséquilibre entre les générations et qui pèsent sur les systèmes de santé et sociaux créant des tensions économiques,

Décide - d'inviter à la reconsidération du droit à l'avortement en suggérant l'instauration d'un traité qui interdirait explicitement, en toute situation, la possibilité de recourir à cet acte assassin, dans l'idée de la protection du fœtus et de l'embryon;

- de centrer les thématiques inculquées dans les établissements scolaires sur l'instruction religieuse, dans le but d'encourager la valorisation du droit à la vie plutôt que celui à l'homicide.

Le texte français fait foi